

**Termes de référence pour une consultance internationale – Avocats Sans Frontières –
Programme Burundi**

ASF RECHERCHE
1 CONSULTANT INTERNATIONAL:
Pour une mission de formation au bénéfice de 6 Avocats formateurs sur les techniques de formation des adultes et pour l'accompagnement à l'écriture de modules.

Objectif de la consultance	Renforcer les capacités de 6 Avocats formateurs sur les techniques de formation des adultes et l'accompagnement à l'écriture de modules.
Profil recherché	Consultant international qui a (entre autre) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un doctorat en pédagogie ; ▪ 10 ans d'expérience dans le domaine de la formation en techniques de formation des adultes et accompagnement à l'écriture des manuels / modules de formation ; ▪ La connaissance du contexte juridique et judiciaire du Burundi.
Disponibilité	17 jours de consultance entre janvier et avril 2020
Lieux et dates estimées de la mission	<p>Travail à domicile : 3 jours de préparation du support de formation et de la méthodologie (24 au 26 février 2020) ; 2 jours de rédaction du rapport (21 & 22 février 2020) ;</p> <p>Travail à Kampala – Ouganda : 5 jours d'animation de la formation (6 au 10 avril 2020) ; 5 jours d'accompagnement à l'écriture des modules y compris la formation test (13 au 17 avril 2020), 2 jours entre la formation et l'accompagnement à l'écriture des modules.</p>
Date de clôture des candidatures	<p>Le délai limite de soumission des dossiers de candidatures est fixé au 2 décembre 2019 à 17 heures de Kampala.</p> <p>Adresse à laquelle envoyer sa candidature (CV, lettre de motivation, références, offre méthodologique et financière) : consultances@asf.be</p>

1. Présentation de l'organisation

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale de droit belge, qui a pour mission de soutenir la réalisation d'une société juste et équitable et dans laquelle le droit est au service des groupes et des populations en situation de vulnérabilité.

Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux pour tous. Elle met en place des activités très diverses pour garantir l'accès à la justice des plus vulnérables et la mise en place de systèmes légaux capables de les protéger.

ASF est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion des droits économiques et sociaux, défense des droits civils et politiques, soutien et protection des défenseurs des droits humains, etc.) et dispose de missions permanentes au Burundi, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Maroc, en Tunisie, au Tchad et en République centrafricaine.

2. Actions d'Avocats Sans Frontières au Burundi

Active depuis 1999 au Burundi, ASF y a développé des activités visant à :

- améliorer l'accès à la justice pour la population la plus vulnérable (notamment par la mise en place de boutiques de droit et l'assistance judiciaire gratuite), et appui technique à la finalisation d'une stratégie nationale d'aide légale ;
- lutter contre l'impunité du crime de torture (notamment par l'assistance judiciaire aux victimes, la formation des acteurs de justice, l'encadrement des ONG de promotion des droits humains) ;
- lutter contre le recours massif à la « détention provisoire illégale » ;
- appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables ;
- renforcer la capacité des avocats, ainsi que des Barreau, aux fins d'une réappropriation des mécanismes d'accès à la justice par ceux-ci.

En effet, pour ASF, l'accès à la justice est un droit fondamental et une des aspirations et attentes de la société burundaise. La Justice est l'une des fonctions régaliennes de l'Etat, un des principaux instruments de pacification sociale et de protection des droits des citoyens par l'Etat. ASF est convaincue qu'une bonne justice est un vecteur de paix et de stabilité sociale, un garant incontournable du développement durable dans le pays et une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté qui ne sont possibles qu'au travers de la mise en place d'institutions et mécanismes garantissant l'accès à une justice indépendante, impartiale et accessible, l'effectivité des droits fondamentaux (droits civils et politiques, droits économiques et sociaux) et la sécurité juridique.

3. Présentation du contexte et du projet

ASF veut réaliser une activité de formation de 6 nouveaux Avocats formateurs burundais. Cette activité sera réalisée à Kampala en Ouganda, car ASF a été contraint de fermer ses bureaux au Burundi et de quitter le pays.

En 2014, partant des faiblesses constatées, et dans le souci de garantir la provision de services d'aide légale coordonnée et de qualité, l'autonomisation progressive des Barreaux en matière de formation est conjointement visée par ASF et les 2 Barreaux. C'est dans ce contexte qu'un groupe de six avocats nationaux ont été formés aux techniques pédagogiques et aux aptitudes professionnelles de la profession d'avocats et que trois modules ont été élaborés et dispensés à l'ensemble des avocats collaborant au programme ASF.

Dans le prolongement de cette action d'autonomisation de formation, les deux barreaux souhaitent un renforcement et un accompagnement de 6 nouveaux Avocats formateurs. Selon les besoins et priorités des 2 Barreaux, le focus du renforcement porte sur le foncier et la médiation ainsi que les techniques de formation des adultes et l'accompagnement à l'écriture des modules. Sur base de 2 modules qu'ils auront produits à la suite d'un accompagnement par un expert pédagogue, les 6 nouveaux Avocats formateurs vont former 90 confrères en matière foncière et en médiation. La mise en œuvre de cette activité concourt à renforcer les capacités des Avocats dont leurs prestations contribuent à rendre effectif l'accès à la justice.

En effet, l'accès à la justice est un droit fondamental et un des principaux instruments de pacification sociale et de protection des droits des citoyens par l'Etat. En l'absence d'un système institutionnel d'aide légale réellement fonctionnel, l'offre de justice reste globalement faible tandis que le besoin d'accès à la Justice de la population reste élevé.

La provision de services d'assistance judiciaire et extrajudiciaire aux populations vulnérables est une activité clé destinée à garantir le respect des droits des justiciables. Dans ce contexte, ASF et les Barreaux de Bujumbura et de Gitega sont convaincus que des avocats bien formés et engagés peuvent véritablement être un puissant levier du changement des comportements et des mentalités qui permet l'émergence de mécanismes de justice efficaces et de qualité et le rétablissement du lien de confiance entre le justiciable et la justice ainsi que la cohésion sociale.

Dans ce contexte, les présents termes de références concernent la formation de 6 nouveaux Avocats-formateurs sur les techniques de formation des adultes et l'accompagnement à l'écriture des modules sur la thématique foncière et la thématique médiation.

4. Objet de la consultance

a. Objectif général

L'objectif global est de renforcer les capacités de 6 nouveaux Avocats formateurs choisis par les 2 Barreaux sur les techniques de formation des adultes et l'accompagnement à l'écriture des modules afin de rendre autonomes les Barreaux et éviter les grosses dépenses occasionnées par les formateurs venant de l'extérieur du pays. Les Barreaux disposent des formateurs certifiés qui renforcent leurs confrères.

Une fois formés sur le contenu de la thématique foncière et la thématique médiation, les 6 nouveaux Avocats formateurs seront par la suite formés aux techniques de formation des adultes, coachés et accompagnés à l'écriture des modules sur les thématiques foncière et médiation. Ils se serviront de ces modules pour former leurs confrères.

Cette approche a le mérite de rendre progressivement autonomes les Barreaux en termes de capacités d'auto-formation, ce qui rencontre les objectifs de durabilité et de pérennité de notre action. Il s'agit d'augmenter le nombre de formateurs certifiés mais également de pallier à un éventuel risque d'indisponibilité ou de désengagement de l'un ou l'autre formateur.

b. Objectif(s) spécifique(s)

Les objectifs spécifiques visés par cette formation sont ceux qui suivent:

Renforcer les compétences de 6 nouveaux Avocats formateurs des 2 Barreaux pour leur permettre de :

- Développer un plan de formation relatif aux techniques d'apprentissage et à l'animation d'une formation des adultes;
- Assurer la formation pédao-didactique de 6 nouveaux Avocats formateurs (formation à la double tâche de formateurs de formateurs, et de formateurs-concepteurs) ;
- Le formateur pédagogue et le coordinateur du Programme ASF, déterminent avec les Avocats formateurs formés la répartition des modules à rédiger et à dispenser (une équipe de 3 avocats formés pour l'écriture d'un module) ;
- Assurer le coaching d'Avocats formateurs pour la phase de rédaction des modules de formation;
- Assurer un feedback aux avocats formateurs lors de la formation test qui sera organisée à l'issue du processus.

c. Résultats attendus

A la fin de la formation, les Avocats formateurs seront capables de :

- Elaborer un plan de formation et animer une formation des adultes;
- Produire des modules de formation des Avocats sur base de la méthodologie apprise;
- Mettre en œuvre un dispositif de formation ;
- Maitriser les processus d'évaluation des compétences et d'impact.

d. Méthodologie

La méthodologie porte sur le contenu du support de formation et la méthodologie, l'animation, le coaching et l'accompagnement à l'écriture des modules.

Ecriture du contenu du support de la formation et la méthodologie :

- Le contenu du support de la formation en techniques de formation des adultes et accompagnement à l'écriture des modules sur les thématiques foncière et médiation sera rédigé par le consultant formateur sélectionné après avoir pris connaissance des rapports des formations thématiques.
- Le formateur en techniques de formation des adultes transmettra le contenu du support de la formation à ASF qui formulera ses observations / recommandations dans un délai ne dépassant pas 5 jours depuis la réception.
- En fonction de la pertinence des observations / recommandations, le consultant formateur les prendra en compte et finalisera le contenu du support de la formation.
- Vu que les participants auront déjà été formés sur la thématique foncière et médiation, durant le coaching et l'accompagnement à l'écriture des modules, le consultant en techniques de formation des adultes concentrera ses efforts sur le découpage pédagogique.
- Le fond des modules écrits par les Avocats formés sera relu et contrôlé par les formateurs thématiques à la fin de l'accompagnement à l'écriture.

Approche d'animation:

- Les participants étant des praticiens du droit, la formation sera animée en recourant à l'approche participative, qui favorise les échanges et les interventions des participants ;
- L'échange entre participants sera guidé par les leçons tirées de l'expérience des années antérieures en matière de formation des Avocats ;
- La formation, qui se veut participative, privilégiera le double aspect théorique et pratique ;
- En marge des notions théoriques, des exercices pratiques seront proposés aux participants à la formation.

Coaching et accompagnement à l'écriture des modules :

- La formation donnera l'occasion aux participants d'écrire les modules de formation au sein de petits groupes afin de permettre la participation de tous et l'atteinte du résultat d'avoir des modules écrits par les participants.
- La phase de coaching durera 40 heures qui seront réparties en 10 heures en réunion et 30 heures en autonomie (pour la rédaction des modules par les Avocats formés) en raison de 6 heures par jour destinées aux équipes d'Avocats formateurs (3 heures avant-midi et 3 heures après-midi). Chaque équipe d'Avocat bénéficiera donc de 2 heures de coaching par jour (1 heure avant-midi, et 1 heure après-midi) durant cette période.
- Une formation test sera organisée à la fin de la période de coaching afin de bénéficier du feedback de l'expert en techniques de formation des adultes.

5. Livrables attendus

Un rapport sur la formation en techniques de formation des adultes et l'accompagnement à l'écriture des modules comprenant:

- Le contenu du support de la formation et la méthodologie;
- Les résultats des évaluations (pré et post test);
- Les modules rédigés par les Avocats grâce au coaching et à l'accompagnement du consultant formateur en techniques de formation des adultes et accompagnement à l'écriture des modules.

6. Lieux et durée de la mission

Le travail se fera aux lieux et dates ci-après :

Travail au domicile du consultant formateur:

- 24 au 26 Février 2020 : 3 jours de préparation du contenu du support de la formation et de la méthodologie;
- 21 au 22 Avril 2020 : 2 jours de rédaction du rapport à la fin de la formation et de l'accompagnement à l'écriture des 2 modules ;
- Transmission du rapport à ASF en date du 23 Avril 2020 au plus tard.

Travail à Kampala :

- 6 au 10 Avril 2020 : 5 jours de formation théorique et pratique sur les techniques de formation des adultes ;
- 11 et 12 Avril 2020 : 2 jours d'un weekend s'intercalant entre la formation et l'accompagnement à l'écriture des modules ;
- 13 au 17 Avril 2020 : 5 jours de coaching et accompagnement à l'écriture de 2 modules sur la thématique foncière et la thématique médiation ;
- 17 Avril 2020 : formation test.

En plus des honoraires, la mission à Kampala est organisée par ASF selon les conditions suivantes :

- prise en charge du billet d'avion, du transport à domicile et des frais afférant à la mission ;
- hébergement et attribution d'un per diem ;
- souscription et prise en charge par ASF d'une assurance rapatriement.

7. Profil recherché

Le profil du consultant formateur recherché :

- Avoir un PhD en pédagogie;
- Avoir une expérience de 10 ans dans le domaine de la formation en techniques de formation des adultes et accompagnement à l'écriture des manuels / modules de formation;
- Connaître le contexte Burundais;
- Connaître le système juridique et judiciaire du Burundi ;
- Savoir lire, écrire et parler correctement le français;
- Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, etc.).

8. Comment postuler ?

Merci d'envoyer les documents suivants :

- Un CV ;
- Une lettre de motivation et disponibilités ;
- Trois références pour des prestations similaires ;
- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission (3 pages max.) ainsi qu'une proposition financière.

Si le consultant formateur souhaite s'adjoindre un autre expert pour travailler en binôme, il devra le préciser clairement dans son offre technique et sa méthodologie ainsi que dans son offre financière.

Ces documents sont à envoyer, au plus tard le 2 décembre 2019 à 17 heures de Kampala, en précisant en objet, «Formateur_Andragogie », à l'adresse suivante : consultances@asf.be

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul(e) le (a) candidat(e) sélectionné(e) sera contacté(e).